

Malgré l'absence de gel très important avec un minimum de -5,1°C le 25, le mois de janvier termine avec des températures quasiment normales avec des minimales de 1°C en moyenne (égale à la normale) et des maximales de 7,2°C (en excès de 0,9°C par rapport aux normales). Mais ce qui commence à se remarquer ce sont les conditions peu pluvieuses avec seulement 40,6 mm à Beauvais concentrés sur la première décade du mois.

Les conditions de culture restent donc normales et plutôt sèches pour la saison. Les gelées matinales ne sont pas rares pour gérer au mieux le contrôle des couverts d'interculture. Des semis d'orge vont s'envisager dans un compromis entre risque gel pour les semis précoces et risque stress hydrique pour les semis tardifs. Même si l'on a relevé par exemple -12°C le 13 mars 2013 à Beauvais, le risque gel au stade coléoptile diminue néanmoins, alors que dans les sols légers qui ressuient bien on privilégiera désormais le risque stress hydrique avec souvent de très bonnes conditions de semis.

COLZA

Quand les prévisions météo n'annoncent plus de risque de gel important et donc de risque de défoliation jusqu'à la reprise de végétation, il est temps de réaliser les pesées de matière verte sortie hiver. Ce n'est pas une tâche très contraignante et au prix de l'azote, si on peut en économiser un peu sans risque c'est encore meilleur à prendre que d'habitude. Au pire s'il y avait vraiment un retournement de situation on pourrait toujours refaire les pesées.

Prélever sur 3 fois 1 mètre carré : idéalement avec un cerceau de 1m² soit 113 cm de diamètre pour des semis au semoir à blé, ou à la volée. Pour un semis de précision à 50 cm d'écartement, prélever 2 rangs contigus sur 50 cm de long ou sur 111 cm de long pour un semis à 45 cm.

La végétation doit être sèche pour ne pas peser de l'eau. Couper au raz du sol et peser chaque placette. Si elles sont très différentes, en prélever une ou deux de plus. D'ailleurs dans les parcelles hétérogènes (propres et sans plantes associées) penser à la télédétection qui résout le problème de l'échantillonnage dans la parcelle.

Prévoir les cuvettes jaunes pour les avoir le moment venu de les placer en parcelles afin de détecter d'éventuels charançons de la tige.

BLE

Reliquats en cours

Continuer les prélèvements de reliquats d'azote sur céréales avant tout apport pour profiter des bonnes conditions de praticabilité dans les parcelles et en considérant que les terres étant relativement ressuyées, il n'y a désormais moins de risque de lessivage. L'azote peut encore descendre un peu, mais sur 3 horizons il y a peu de risque que la valeur du reliquat baisse fortement. Le risque éventuel se situe sur le 3^{ème} horizon quand il est très riche, mais le bulletin du laboratoire vous propose une estimation des pertes éventuelles à l'aide du modèle de Burns en fonction des précipitations après prélèvement.

Un reliquat est particulièrement recommandé dans les situations de précédent légumineuses, ou d'apports récents ou réguliers d'effluents. Respectez bien (et faite respecter) le protocole de prélèvement avec 8 carottes au strict minimum, sur 3 horizons (0-30, 30-60, et 60-90 cm), sur un cercle de 20m etc ... sinon il vaudra mieux s'en tenir aux moyennes !

Quelques carottes de plus sur 0-30 en cas d'apport organiques

Pour mémoire, une astuce en cas d'apport organique l'été dernier avec une répartition pas forcément parfaite : le premier horizon est souvent le plus hétérogène sur le 0-30. Faire 4 à 6 carottes de plus ne représente pas un gros travail et améliore beaucoup la précision de l'échantillonnage et donc de la valeur du reliquat qui vous sera donnée. De même, sur blé en bonnes terres, la moitié de l'azote du 4eme horizon (90-120) est utilisable par la culture. Il peut donc être intéressant de faire l'effort d'aller les chercher. Par contre il vous faudra une tarière ad hoc.

Conditions de fiabilité du reliquat

Respecter le nombre de carottes. Veiller à utiliser des outils propres. Un sceau qui a été utilisé pour transporter une matière azotée, même hyper bien rincé est catastrophique sur le résultat de l'analyse. Utiliser des contenants neufs ou réservés à cet usage. Ne pas mélanger les horizons au moment du prélèvement (terre de surface qui tombe dans le trou). Les échantillons sont à conserver au frais et transmis au labo dans la journée, sinon congelés pour ne pas laisser la minéralisation redémarrer ce qui augmenterait artificiellement la valeur du reliquat.

Bien remplir la feuille de renseignements, c'est une source d'erreur fréquente.

S'il y a eu des loupés dans le passé, la mesure labo est fiable. Les points critiques sont la représentativité de l'échantillon transmis et la fiche de renseignement pour le calcul de la dose conseillée.

Conseil collectif rédigé pour le département de l'Oise mardi 1^{er} février 2022 (BSV G.C. N°XX), par Dumoulin François, Ingénieur Références Méthodes, Chambre d'agriculture de l'Oise Odase.

Message rédigé à partir d'observations ponctuelles sur des parcelles de référence (parcelles fixes ou flottantes du réseau d'épidémiologie du territoire, BSV, groupe DEPHY, plate forme régionale d'expérimentation) et locales, par les conseillers et techniciens de la Chambre d'Agriculture de l'Oise : H.Baudet, F.Dumoulin, L.Legrand, L.Neels, B.Schmitt, I.Tinoco, S.Wieruszski. Les messages sont adaptés au contexte global du département de l'Oise, sans pouvoir prendre en compte toutes les spécificités locales ou parcellaires, ni les objectifs de l'agriculteur. Les produits phytosanitaires ne sont cités qu'à titre d'illustration, indépendamment de tout intérêt particulier et commercial. Chaque produit cité pointe un lien vers le site [e-phy](#) du MAAPAR, donnant accès à aux données réglementaires (n° d'AMM, matières actives, dosages, usages, DAR, ZNT, nombre d'applications maximales, bonnes pratiques,...).

L'utilisation des produits phytosanitaires et la décision d'intervenir restent sous l'entière responsabilité des exploitants et opérateurs en exploitation agricole.

Lire l'étiquette du produit commercial avant son utilisation.

La Chambre d'Agriculture de l'Oise est agréée par le Ministère chargé de l'Agriculture sous le n° IF 01762 pour son activité « conseil indépendant à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques », dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA.